Communiqué du Ministère du Tourisme et des Loisirs relatif à l’exonération provisoire du paiement du visa des touristes des tours opérateurs pour l’année 2013-2014.

Communiquéofficiel :

Dans le souci de préserver l'image de la TérangaSénégalaise et de promouvoir la Destination Sénégal afin de renforcer ladynamique de partenariat entre le secteur privé touristique Sénégalais et lestours opérateurs, sur proposition du Ministre du Tourisme et des Loisirs et surinstructions du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Macky SALL, avec ladiligence du Premier Ministre, Monsieur Abdoul MBAYE, le Gouvernement duSénégal vient de prendre une mesure d'accompagnement pour une solutiond'encouragement en exonérant provisoirement pour l'année 2013-2014 les toursopérateurs du paiement du visa des touristes.

Cettedisposition est soumise à l'envoi préalable par les tours opérateurs de laliste complète des touristes sous leur responsabilité.

Cellule de Communication duMinistère du Tourisme et des Loisirs

Revenir